



**Rubrique:** Faillites

**Sous-rubrique:** Etat de collocation et inventaire

**Date de publication:** SHAB 09.02.2024

**Publications supplémentaires:** KABVD 09.02.2024

**Visible par le public jusqu'au:** 09.02.2029

**Numéro de publication:** KK04-0000039479

**Entité de publication**

Office des faillites de l'arrondissement de l'Est vaudois, Place de la Gare 5, 1800 Vevey

## Etat de collocation et inventaire SPVCH SA EN LIQUIDATION

**Débiteurs:**

SPVCH SA EN LIQUIDATION  
CHE-184.290.198  
Boulevard de Charmontey 9  
1800 Vevey

**Remarques juridiques:**

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.  
Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

**Délai de contestation de l'état de collocation:** 20 jours

**Fin du délai:** 29.02.2024

**Délai de contestation de l'inventaire:** 10 jours

**Fin du délai:** 19.02.2024

**Lieu de dépôt des documents:**

Office des faillites de l'arrondissement de l'Est vaudois, Place de la Gare 5, P.O.B. 811,  
1800 Vevey 1, 1800 Vevey

**Remarques:**

But : la société a pour but la fourniture de services de paiement, nommément émission et gestion de moyens de paiement physiques et électroniques de toutes sortes; investissements; acquisition, charge, vente et gestion de biens fonciers à l'exception des opérations prohibées par la LFAIE; réalisation d'opérations financières et de sûretés en faveur de sociétés affiliées, y compris des sociétés mères et sœurs et de tiers, permettant

à la société de donner en nantissement des garanties pour toutes obligations de ces sociétés affiliées ou de tiers, notamment sous forme de garanties, nantissements, cessions provisionnelles, cessions, cessions et indemnités même si ces opérations de financement ou garanties sont réalisées dans l'intérêt exclusif des sociétés liées et sont accordées à titre gratuit